



## **CAPD 20 JUIN 2019 : les élu-es du SNUipp-FSU vous rendent compte. Une défense acharnée des collègues !**

Une Capd fleuve achevée à plus de 19h30 au cours de laquelle les élu-es du SNUipp-FSU sont intervenus avec force sur tous les dossiers qui leur ont été confiés.

Des débats denses et parfois houleux mais c'est avec détermination que nous avons porté les demandes des collègues.

A l'issue de cette CAPD, le SNUipp-FSU a informé les collègues jusqu'à très tardivement.

Au delà de la déclaration liminaire, c'est en séance, dossier après dossier, que les élu-es du SNUipp-FSU sont monté-es au créneau, arguments à l'appui. Aucune intervention en séance du Snalc. Qu'on se le dise quand même.

Avant même d'ouvrir la séance, le SNUipp-FSU a vivement protesté auprès de l'IA qui avait refusé, la veille au soir, de mettre à l'ordre du jour deux questions diverses posées par le SNUipp-FSU. L'une portant sur l'étude des recours relatifs aux avis portés sur la hors classe ; l'autre sur un recours déposé par un collègue.

Après une longue intervention, l'IA a accepté le second point. Pour les recours hors classe, l'IA s'est retranché derrière la circulaire ministérielle qui indique que les avis n'ont pas à être modifiés. Le SNUipp-FSU a rappelé que cela avait été pourtant le cas dans plusieurs départements où des dossiers avaient pu être réétudiés, même si à la marge.



### **Déclaration liminaire du SNUipp-FSU portant sur l'ordre du jour principal de cette CAPD, la 1ère phase du mouvement des personnels.**

Rappel de la stupeur, les inquiétudes mais aussi la colère de nos collègues et des écoles face aux atteintes portées au mouvement des personnels.

Les modalités du mouvement dans notre département ont été le fruit de réflexions paritaires, dans lesquelles le SNUipp-FSU a su oeuvrer de manière constructive, et celles-ci faisaient l'objet d'un large consensus ; elles ont su évoluer, s'améliorer en tenant compte

des situations nouvelles. Le mouvement provisoire, tel qu'il était conçu, permettait une étude attentive des situations en groupes de travail où là encore les élu-es du SNUipp-FSU prenaient toute leur place, même si toutes n'étaient pas réglées idéalement, du fait des postes alors vacants.

Elles sont arrivées aussi dans une totale précipitation et impréparation notables qui a obligé à décaler toutes les opérations plaçant là les collègues, les écoles dans des situations d'attente pénibles et contraires même à l'intérêt général de service.

Pour les élu-es du personnel mais aussi les personnels administratifs dans les Dsden, les délais ont été et sont encore intenable, la charge de travail énorme.

La volonté clairement affichée de nommer, dès la 1ère phase du mouvement, coûte que coûte et « en force », et cela même à titre provisoire, n'est pas acceptable.

Les zones infra départementales extra larges, alliées aux MUG prédéfinis et à l'ordre imposé, font fi des réalités propres à chaque département, fi des conditions de travail de nos collègues et de

leur situation personnelle, fi des équipes dans les écoles.

Cela va jusqu'à imposer des

affectations dans l'enseignement spécialisé auprès des élèves les plus en difficulté. Cela implique des affectations forcées très éloignées pour des collègues avec pourtant une certaine ancienneté qui se retrouvent « propulsés » par le jeu de l'algorithme. La soit disant volonté du ministère de stabiliser les personnels n'est qu'un leurre.

Le fonctionnement réel de l'algorithme, découvert après la saisie des vœux, a trompé les collègues qui ont dû faire leur mouvement sans connaissance de données essentielles.

Est-ce cela l'école de la confiance et de la bienveillance ?!

**Le SNUipp-FSU a initié plusieurs actions (rassemblements, pétitions) pendant toute cette période.**

**En amont de la CAPD, nous avons écrit à l'IA pour lui demander de réviser, de manière globale, les affectations forcées des collègues qui lui écriraient tant les situations sont similaires (arrivées via l'algorithme sur des zones et postes non demandés). Nous avons réitéré cette demande en séance.**

**Réponse IA :** pas de traitement global des situations mais étude au cas par cas.



## A l'ordre du jour de la CAPD

### 1) 1ère phase du mouvement 2019.

1374 participant-es

56,19% de satisfaction (49,16% en 2018)

232 collègues restent sans affectation (420 l'an dernier)

**Encore faut il s'entendre sur le mot « satisfaction »...**

Etre affectée BD rattaché en zone rurale ou dans un secteur géographique très éloigné du domicile... sans l'avoir demandé... peut-il être considéré comme une « satisfaction »?!

**Au delà de la déclaration liminaire, le SNUipp-FSU a redit notamment :**

- rupture du « contrat » initial passé avec les collègues suite à la suppression ou la modification des bonifications (pour les collègues à TP en zone rurale iu en REP/REP +, éloignement, interim...)
- algorithme profondément injuste et zones et MUG trop larges
- nécessité l'an prochain d'augmenter le nombre de vœux à 50 possibles
- nécessité de remettre en place l'AGS telle qu'elle était prise en compte jusqu'à présent et suppression des paliers.
- sur les demandes de priorité médicale : nécessité d'affiner les avis portés par le médecin de prévention, sa présence serait la bienvenue pour l'étude de certaines situations « plus complexes » ; demande aussi des collègues de pouvoir être reçus par le Dr en amont.

**Réponse IA :** un bilan sera fait pour l'an prochain pouvant effectivement entraîner des modifications.

**Les situations individuelles de révisions d'affectation ont été étudiées. Le SNUipp-FSU est intervenu avec détermination. De nombreuses situations ont pu être revues. Cependant certains collègues restent affectés en force, pour beaucoup très loin de leurs vœux. Cela est inacceptable, tant les situations sont similaires.**

**Les affectations ont été entérinées. Le SNUipp-FSU en a informé les collègues**

Des situations individuelles de révisions d'affectation ont été étudiées. Le SNUipp-FSU est intervenu avec détermination. De nombreuses situations ont pu être revues. **Nous avons prévenu les collègues directement.**

Cependant certains collègues restent affectés en force, pour beaucoup très loin de leurs vœux. **Cela est inacceptable, tant les situations sont similaires. Nous continuons à suivre les dossiers.**



## 2eme Mouvement des directeurs ou INTERIM

Cela n'a pas été étudié en CAPD mais à suivre vendredi 21 ou lundi 24



### CALENDRIER MOUVEMENT /SUITES

Vu les retards importants de la 1ère phase, un calendrier très contraint.

#### Mini mouvement des TRS

- parution des fractions le 28 juin
- vœux des collègues dans le WE
- réunions chez les IEN entre le 1er et le 3 Juillet
- retour des vœux et propositions à l'IA le 4 juillet au plus tard.



### Mouvement provisoire

**Pour tous les collègues restés sans affectation ou ayant obtenu une possible délégation, il faut remplir la fiche d'extension pour le mouvement à titre provisoire avant le 26 JUIN**

**VOIR ici : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article7042>**

**Le groupe de travail pour le mouvement provisoire devrait se tenir le 16 Juillet (ce n'est pas une blague !...).**

**Les élu-es du SNUipp-FSU, pourtant en vacances, seront présent-es pour suivre au mieux les affectations des collègues.**



## 2) Etude des recours / REFUS de temps partiel

**46 collègues convoqués ; 30 refus ; 20 recours déposés.**

**SNUipp-FSU a dénoncé** à nouveau l'injustice de ces refus et contesté les critères mis en avant. Dans les écoles, très mal vécu car à « situation égale » certains conservent leur TP (et c'est tant mieux), d'autres non car notamment 1ère demande ou changement d'affectation.

**SNUipp-FSU a dénoncé** aussi les changements mis en place cette année sans aucune information préalable des collègues ou des OS : les collègues dont l'enfant a eu 3 ans en cours d'année se sont vus convoqués à l'entretien et pour beaucoup refuser leur TP à la rentrée 2019.

**Réponse IA** : ce sont des temps partiels sur autorisation soumis à décision de l'IA; pas de règle, ni de modalités ou critères spécifiques.

Le SNUipp-FSU lui a cependant rappelé que à l'occasion d'une précédente Capd en Janvier 2019, à la question posée par le SNUipp-FSU, sa réponse avait été « les mêmes règles seront à nouveau appliquées ».

Que croire dès lors?! Cela ne peut que conforter le sentiment profond d'injustice ressenti. Les « arguments » mis en avant restent axés sur la « balance » poste/personnel et

**Le SNUipp-FSU est intervenu avec détermination et insistance sur tous les dossiers présentés, arguments à l'appui. 3 dossiers ont pu être revus, 1 est encore en « suspens ».**



**Une 2ème vague d'entretiens chez les IEN/  
TEMPS PARTIELS est prévue le 26 JUIN**

**pour les collègues ayant demandé un temps partiel sur autorisation et ayant obtenu un nouveau poste au mouvement.**

**L'IEN aura un imprimé type à compléter sur lequel le collègue pourra aussi indiquer ses raisons. Demandez en une copie**

**Il est possible de joindre un courrier pour préciser encore mieux la situation**

**A l'issue de ces entretiens, décision de l'IA. Si refus, les collègues pourront déposer un recours en CAPD prévue cependant en Septembre.**

**Le SNUipp-FSU proposera à nouveau aux collègues un modèle de recours si besoin.**

**Faites nous COPIE de votre courrier et du tableau rempli par l'IEN**



### **3) Liste d'aptitude pour l'accès au corps des PE**

**27 possibilités ; 4 demandes toutes acceptées ...**

**Il reste 78 instituteurs-trices dans le département dont 64 en activité.**

SNUipp-FSU a rappelé l'urgence et la nécessité d'une livraison du logiciel actualisé qui permet de calculer et de verser l'IDPE ; celui-ci n'a toujours pas été livré dans les DSDEN suite à la mise en place de PPCR au 1er septembre 2017. Depuis, tout est bloqué. Cela représente parfois des pertes de salaire mensuelles très importantes pour les collègues concernés. Cela risque de générer pour de nombreux collègues le maintien indu de cette indemnité et des trop perçus à venir. La cause de tout cela : la non livraison par le Ministère du logiciel de calcul.

Nos collègues n'ont pas à souffrir de cet amateurisme inadmissible ! Le SNUipp-FSU est intervenu à plusieurs reprises, en CAPD auprès de l'IA, mais aussi au Ministère pour exiger la mise en place urgente du logiciel tant la situation est inadmissible !

Nous poursuivons nos interventions en espérant désormais une livraison rapide mais à ce jour les services de la Dsden nous indiquent ne rien avoir reçu.



### **4) Avancement à la HORS-CLASSE**

**1580 promouvables**

**239 possibilités**

**199 femmes promues ; 40 hommes.**

**Le SNUipp-FSU a informé les collègues.**

**Pour rappel, suite aux interventions du SNUipp-FSU :**

- **une augmentation du flux d'intégration.**
- **prise en compte de l'AGS totale** (instits + PE) pour le 1er discriminant, obtenue par le SNUipp-FSU : cela a eu pour effet d'augmenter de manière significative le nombre de collègues promus ayant fait une partie de leur carrière comme instituteurs. Environ 40% l'an dernier ; environ 60% cette année.

**Voilà une mesure de justice et un acquis syndical majeur !**

**Pour rappel, discriminants suivants :** ancienneté de grade, échelon, ancienneté d'échelon, genre et date de naissance.

**Le flux devrait encore augmenter l'an prochain pour rejoindre celui du second degré.**

Le PPCR signé par le SNUipp-FSU (rappelons aussi que le barème a été négocié à part et non au moment de la signature du PPCR) a donc des impacts directs et concrets même si des choses sont encore à gagner, notamment quant à la possibilité de révision des avis.

**Le SNUipp-FSU a rappelé cette revendication et indiqué que les « réponses » « stéréotypées » et « uniformisées » adressées aux collègues qui avaient fait des recours n'en n'étaient pas !**

**De même la situation des retraitables doit mieux être prise en compte.**



## **QUESTIONS DIVERSES POSEES PAR LE SNUIPP-FSU**

### **1° Point sur les appels à candidature en cours**

**Affectations prononcées pour les appels suivants :**

- prison de Nice ;
- classe relais Tende ;
- CPC Nice II et Nice VI
- Poste Nissart Les Orangers à Nice

**Appels et résultats à suivre à ce jour**

- CPC Ash ;
- Menton Mistral fléché Italien ;
- Professeur-ressource éducation inclusive ;
- professeur ressource spectre de l'autisme ;
- 3 postes d'ERH ;
- CPC Nice 1 et CPC Valbonne ;
- coordo AVS ;
- correspondant Mdp

Le SNUipp-FSU a rappelé son attachement aux titres et diplômes requis (Cafipemf) pour l'exercice des postes intitulés Conseiller pédagogique.



## **2° Point sur les demandes de détachements**

41 renouvellements accordés dont 17 sur Monaco  
17 nouvelles demandes accordées dont 6 sur Monaco  
18 demandes encore en attente d'aval notamment du Ministère



## **3° Demande de moyens supplémentaires pour les allègements de service**

Le SNUipp-FSU a fait état de courriers de collègues ayant écrit pour la Capd. Incompréhension pour beaucoup de ne pas avoir été reçu en amont par le médecin de prévention.

Pour rappel, suite aux nombreuses interventions répétées du Snuipp-FSU, 33 possibilités accordées ce qui est sans nul doute déjà important.

**Suite à la CAPD, 4 nouveaux allègements ont pu être obtenus. Un nouvel acquis à mettre à l'actif du SNUipp-FSU.**



## **4° Point sur les demandes d'ineat/exeat**

**Le SNUipp-FSU demande le maintien des échanges nombre à nombre entre départements : accord de l'IA.**

**Echanges possibles avec Paris ; la Guyane ; le Var ; peut être les Yvelines.**

**Concernant les exeat :** ils seront à nouveau très compliqués à obtenir, l'IA mettant en avant l'équilibre poste/personnel. Nous avons rappelé les situations difficiles de nombreux collègues et demandé une prise en compte de celles-ci.

A ce jour aucun exeat « pur » accordé ; en suspens pour l'instant à l'étude de l'IA ; nous

relancerons dans les jours qui viennent.

**Concernant les ineat** : l'IA s'est dit prêt à procéder à des intégrations sans cependant pour l'instant en chiffrer le nombre car en fonction aussi de la balance poste/personnel académique.

Nous avons signalé des situations où les collègues ont obtenu l'exeat de leur département et peuvent donc être potentiellement intégrés dans le 06. A suivre aussi à ce jour.



### **5° Situation individuelle / Recours d'un collègue**

Sans dévoiler le détail, notre intervention a secoué l'administration quand aux méthodes douteuses employées par certains "encadrants" de la DSDEN.

**Plus de 19h30 ... Fin des travaux !**

**Et retour au local du SNUipp-FSU pour informer les collègues**



**Rejoignez nous ! Se syndiquer pour être plus fort ! BULLETIN d'adhésion pour l'année 2019-2020 - SE SYNDIQUER/ UNE VRAIE BONNE IDEE !**

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article7047>

ADHERER EN LIGNE ICI

